



**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du jeudi 6 octobre 2016
Adopté par le Conseil d'administration du jeudi 8 décembre 2016**

Administrateurs présents

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus

Madame Audrey Linkenheld

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe

Monsieur Philippe Darriulat

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Aymeric Potteau

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien

Monsieur François Benchendikh

Madame Anne Bazin

Monsieur Cédric Passard

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s :

Madame Emma Douin

Madame Pauline Losson

Monsieur Yannis Makoudi

Monsieur Théo Bernini

Madame Gaëlle Masson

Madame Diane Berger

Madame Clara Le Guyader

Madame Anaïs Dudout

Monsieur Aubin Bernard

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Brigitte Mangeol*

Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Brigitte Mangeol*

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Louis Dreyfus*

Madame Agathe Doublet, *procuration à Louis Dreyfus*

Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Gérald Darmanin*

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Hastings, *procuration à Pierre Mathiot*

Autres personnels d'enseignement :

Etudiant-e-s représentés :

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Manuel Hernu

Monsieur Benoît Lengaigne, directeur

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement et des partenariats institutionnels

Ouverture de la séance à 18h04 sous la présidence de monsieur Louis Dreyfus, président du conseil d'administration.

Point I : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2016

Le président demande si les administrateurs ont des remarques à formuler sur cette proposition de procès-verbal avant de le mettre au vote.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point II : Informations générales

Le directeur, Benoît Lengaigne, précise que la rentrée s'est bien passée et que la conférence inaugurale de rentrée, a été assurée par Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA, sur le thème : « Servir l'Etat aujourd'hui et demain : quelles compétences pour quelles missions ? »

Il souligne également une des conférences organisée dans le cadre des 25 ans : celle du 27 septembre dont l'invitée était Nonna Mayer, présidente de l'association française de science politique, directrice de recherche émérite au CNRS, sur le thème : « Les démocraties d'Europe occidentale face aux droites extrêmes »

Du côté du réseau des Sciences Po, il annonce l'élection du nouveau directeur de Sciences Po Toulouse, Olivier Brossard, professeur des universités en sciences économiques.

- Décret portant association de l'Institut d'études politiques de Lille à l'université Lille 2

Benoît Lengaigne rappelle que le projet de décret portant association de l'institut d'études politiques de Lille à l'université Lille 2 en application des articles L. 718 3 et L. 718 16 du code de l'éducation, avait été approuvé à l'unanimité, au comité technique de Sciences Po Lille du 19 avril 2016 et adopté à la majorité de son CA du 10 mai 2016. Le CA de l'université de Lille II avait également approuvé ce projet de décret à la majorité.

Il informe les administrateurs que ce texte est passé au CNESER du 11 juillet. Il a été adopté à une large majorité (26 pour et 7 abstentions) et a été publié au décret n° 2016-1114 du 11 août 2016.

Point III : Affaires financières

- Décisions budgétaires modificatives (DBM) soumises au vote

Blandine Lenoir, responsable des affaires financières présente le projet de budget rectificatif qui se traduit par une baisse de 60 000 € pour la masse salariale (salaire contractuels) et une baisse de 20 000 € pour les cours complémentaires.

Les dépenses de fonctionnement, augmentent de 94 007 €. Elles sont essentiellement liées aux dépenses de l'école d'été en politique environnementale en recherche (7 000 €), à un reversement de subvention à la Région pour le PPREL (27 007 €) et des dépenses de maintenance, assurance, chauffage pour les bâtiments Angellier et Bibliothèque (40 000 €).

En investissement, une dépense supplémentaire de 69 261 € est prévue pour l'installation d'un contrôle d'accès en bibliothèque. Elle est totalement financée par les subventions du ministère dans le cadre du PBO. Une dépense supplémentaire de 41 011 € est également nécessaire pour l'aménagement du logement en convention d'occupation précaire (COPA).

Les crédits de paiements en investissement augmentent de 744 914 € ce qui devrait permettre de payer un plus grand nombre de factures liées aux futurs locaux sur le budget 2016.

Les recettes augmentent de : 2 538 € pour la subvention pour charges de service public ; et de 69 261 € de subvention complémentaire pour des aménagements dans le cadre du PBO et 26 940 € pour prise en charge d'un salaire dans le cadre du programme PEI. D'autres subventions augmentent pour un montant de 120 935 € (subventions de la Région pour PEI et pour le PPREL). Les recettes propres augmentent de 7 000 € du fait des versements de l'ECPR, de la Fondation de l'Ecologie Politique et de Développement durable et territoires pour la recherche concernant le colloque en politique environnementale.

Equilibre financier : le solde budgétaire est déficitaire de 1 667 038 € compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2016.

Situation patrimoniale :

- Le résultat prévisionnel reste un déficit qui passe de 425 000 € au budget initial à 312 568 € au budget rectificatif.
- La prévision de dotation aux amortissements passe de 275 833 € à 356 068 €
- L'insuffisance d'autofinancement prévue passe de 287 767 € à 95 100 €
- Le prélèvement sur le fonds de roulement passe de 1 936 268 € à 1 853 873 €

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité

- Sortie d'inventaire mobilier

La directrice générale des services, Chantal Figueredo, explique que dans le cadre du relogement, un inventaire du mobilier a été nécessaire. Celui-ci fait état de mobiliers anciens qui seront inutilisables dans les nouveaux bâtiments et qu'il faut sortir de l'inventaire comptable. En conséquence, il est proposé de le céder à titre gratuit à des centres sociaux et autres associations de quartiers prioritaires de la ville. La ville de Tourcoing s'est montrée très intéressée et s'est engagée à venir nous débarrasser de ces mobiliers le week-end des 17 et 18 décembre 2016. Les cours se terminent le 16 décembre au soir et les déménageurs arrivent le 19 au matin.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point IV : Fonctionnement institutionnel

- Calendrier électoral provisoire 2016

Benoît Lengaigne précise que ces propositions de calendriers des élections sont basées sur la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous qui sont prévues le 17 ou le 24 novembre. Cette dernière a lieu tous les deux ans et les établissements d'enseignement supérieur sont sollicités pour leur organisation

Election partielle des représentants des personnels enseignants au conseil d'administration et à la commission scientifique. Cette élection fait suite à la nomination et à la titularisation de Patrick Mardellat en qualité de professeur des universités au 1^{er} septembre 2016. Il ne peut donc plus siéger au CA dans le collège « autres personnels d'enseignement », ni au CS en qualité d'enseignant chercheur habilité à diriger des recherches.

Election des représentants étudiants au conseil d'administration et élection du nom de promotion année 2020. Dans un souci d'efficacité, les élections des étudiants au CA de Sciences Po ainsi que le nom de promotion année « 2020 » sont organisées à la même date que celles du Crous tous les deux ans.

Une fois la date arrêtée par le recteur d'académie, le calendrier des opérations de ces élections sera modifié ou validé et transmis à l'ensemble des étudiants.

Point V : Etudes, scolarité, concours

- Règlement des procédures d'admission

1A : filières FA/FB/FE - Cycle master - Cycle master accès KHAGNE/BEL - Cycle master accès Ecole des Chartes - Cycle préparatoire à l'ENA 2017/2018.

Il n'y a pas de modifications majeures dans les règlements des procédures d'admission sauf pour les doubles filières pour lesquelles il n'y a plus de condition d'année d'obtention du bac comme l'indique l'article 1 ci-dessous :

Article 1 : L'examen d'entrée en première année, filière franco-britannique est ouvert aux élèves qui passent et obtiennent le baccalauréat en 2017 ainsi qu'aux titulaires du baccalauréat quelle que soit l'année d'obtention.

Les candidats admis à s'inscrire à l'IEP, suite à leur réussite à l'examen, devront obligatoirement justifier lors de leur inscription administrative, l'obtention du baccalauréat.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

L'article 1 du règlement de la procédure d'admission en 1A filières FA/FB/FE est adopté à la majorité.

- Tarifs de préparation aux tests de langues « Global Exam »

Le directeur des études présente la mise en place de la préparation aux tests de langues « Global Exam » dont l'objectif est de contribuer à la préparation des étudiant(e)s de 1^{ère} année au test TOEFL exigé par certaines universités dans le cadre de la mobilité (3A). L'outil développé par la société GLOBAL EXAM permet aux utilisateurs de participer à un entraînement en ligne à l'examen du TOEFL. La plateforme met à disposition de ses utilisateurs des milliers de questions réparties en exercices et examens blancs ainsi qu'un système de suivi de la progression.

Le coût de la licence s'élève à 3 600 € TTC et il est proposé qu'une participation soit demandée aux étudiant(e)s s'inscrivant dans ce dispositif : 15 € pour les étudiants non boursiers et 10 € pour les étudiants boursiers. A la demande d'un étudiant sur la possibilité d'étendre ce dispositif aux étudiants de 4A et 5A, la réponse est positive.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

Ces tarifs sont adoptés à la majorité

- Charte de la mobilité internationale

Seule la règle de panachage pour l'attribution des places de mobilité aux étudiants au sein des partenaires académiques de SPL est modifiée comme indiqué à l'article 1-4 : Le classement sera établi selon un panachage 8/2 : 8 étudiants « issus de la 1^{ère} année » suivis de 2 étudiants « entrées directes en 2^{ème} année ». Les redoublants de la 2^{ème} année seront insérés en fin de classement en fonction de leurs résultats aux sessions d'examens de l'année précédente.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

La charte est approuvée à la majorité.

Point VI : Direction du développement et des partenariats institutionnels

- Formation continue - Objectif 2016/2017

Le directeur rappelle que l'une des missions de l'enseignement supérieur public c'est la formation continue. La formation continue assure un ancrage local, national et international qui participe à la crédibilité et aux développements des partenariats et qui permet de diversifier les recettes. Il souligne que Sciences Po Lille est

un établissement jeune, que les moyens ces dernières années ont été mis sur la scolarité mais pas sur la formation continue qui se trouve aujourd'hui dans un secteur très concurrentiel. La directrice du développement et des partenariats institutionnels poursuit le travail que Benoît Lengaigne avait engagé quand il était responsable de ce secteur. Le catalogue de la formation continue offre aujourd'hui des produits qui fonctionnent (ceux présentés ci-dessous) et d'autres moins, il faut donc le revoir et le développer.

- **HER** - Hautes Etudes Régionales - 7^{ème} promotion dont la conférence inaugurale a été assurée par Gaëlle Velay, directrice régionale de la Caisse des dépôts

L'objectif de cette formation est de fournir une connaissance globale du territoire régional ainsi que les principales clés de compréhension de ses dynamiques économiques, sociales, environnementales et de gouvernance. Elle s'adresse aux cadres régionaux qui évoluent dans le secteur privé, public ou associatif.

- **PUMAS** - Pour Un Management Actif du dialogue Social

L'objectif de professionnaliser et de dynamiser le dialogue social en préparant les décideurs Ressources Humaines à négocier avec efficacité, à faire de la fonction Relations Sociales un levier de performance et de développement pour les salariés. Elle s'adresse aux acteurs RH voulant prendre en main leur fonction Management Social pour professionnaliser leurs pratiques quotidiennes de négociation et de concertation, mais aussi de rendre efficaces leurs réunions d'instances représentatives du personnel, de décrypter et de comprendre le monde syndical pour trouver "les bonnes clés d'entrée" du dialogue avec les leaders syndicaux.

- Convention de partenariat et ses avenants avec « VN Participations » pour la préparation aux concours des métiers de la sécurité et de la défense

Le directeur explique ce projet de convention qui est soumis à l'approbation des administrateurs. Il rappelle que « VN Participations » (société qui développe des offres numériques innovantes dans la formation et la préparation concours) a repris en 2012 la gestion de la préparation concours Tremplin (préparation au concours commun d'entrée à Sciences Po).

Il s'agit aujourd'hui d'un partenariat, spécifique à Sciences Po Lille, dans le domaine de la préparation aux concours des métiers de la sécurité et de la défense (police, gendarmerie, armées). Pour ce faire, Sciences Po Lille dispose, à travers sa majeure « Stratégie, intelligence et gestion des risques » de la spécialité « Carrières Européennes et Internationales », d'une expertise scientifique, ainsi que de compétences académiques et pédagogiques mobilisées et reconnues. VN Participations dispose quant à elle de compétences fortes sur le champ des formations dématérialisées et en e-learning, ainsi que d'une expérience préalable sur ce même domaine de la sécurité et de la défense (Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, Diplôme Militaire Supérieur). Les parties prenantes répondent aux appels d'offres concernant les préparations concours des métiers de la sécurité et de la défense : Ecole de Guerre ou l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, Diplôme Militaire Supérieur. Elles ont déjà remporté un appel d'offre pour l'école de guerre.

Le directeur précise que l'avenant 2 concerne la préparation concours « Tremplin Gendarmerie » créé à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle a pour finalité la préparation au concours externe de sous-officier de la gendarmerie nationale. Ce concours national est ouvert aux candidats disposant au minimum d'un diplôme de niveau bac. Cette préparation, exclusivement en ligne, est accessible pour un tarif boursier ou non-boursier, sur le modèle de « Tremplin-IEP ».

Elise Julien se félicite que cette convention soit en lien avec une majeure de la formation initiale et intègre un enseignant chercheur de l'école. Elle regrette que ce partenariat se fasse avec une entreprise privée dans le cadre d'une formation continue assurée par un établissement public.

Anaïs Dudout signale que des interrogations demeurent sur le comité de pilotage décrit dans cette convention. Elle considère qu'il est inégalitaire puisque seuls deux représentants de Sciences Po Lille sont présents sur un total de cinq et que l'école pourrait facilement se retrouver en minorité à l'occasion de décision stratégique. Anne-Claire Beurthey précise que le comité de pilotage est présidé par un militaire et que les intérêts de Sciences Po Lille et de VN sont défendus par deux représentants de chaque organisation.

Le directeur indique que cette synergie des compétences participera au renforcement mutuel de la notoriété des deux parties et précise également que l'enjeu de cette année, sera de se concentrer sur les trois produits développés ci-dessus.

Votants : 26 Pour : 21 Contre : 3 Abstention : 2
La convention et ses avenants sont approuvés à la majorité.

Point VII : Relogement

- Informations

Le directeur rappelle que l'an dernier à la même époque, le déménagement de Sciences Po était compromis, en raison d'un possible décalage de calendrier entre la bibliothèque et le bâtiment de la rue Angellier. De nombreuses négociations avec la Région s'en sont suivies. Il rappelle que le Conseil lui a fait confiance en lui donnant délégation de pouvoir sur ce dossier. L'école a abondé de 295 000 € le budget de la bibliothèque afin que l'on puisse démarrer les travaux fin 2015 et déménager l'ensemble de l'école à la même date. Un an plus tard, il se félicite du résultat et remercie le Conseil de sa confiance.

Avant de présenter le calendrier des opérations jusqu'à l'emménagement, Benoît Lengaigne, salue le travail remarquable effectué par toute l'équipe qui s'occupe du déménagement et en particulier de Jean-François Baton, chargé de mission relogement. La livraison du bâtiment principal rue Angellier était prévue en principe pour le 7 octobre mais sera finalement décalée de quelques jours à la fin octobre ; la commission de sécurité est prévue le 25 octobre. Pour la bibliothèque, il faudra attendre la livraison pour début novembre.

De novembre à mi-décembre, les nouveaux bâtiments seront équipés en mobiliers et matériels informatique. Du 15 au 30 décembre le déménagement s'effectuera.

La rentrée des personnels dans les nouveaux locaux se fera à compter du 3 janvier 2017 ; les examens auront lieu la semaine du 9 octobre et les cours du second semestre débiteront le 16 janvier.

Pierre Mathiot tient à souligner que le budget de 20 millions d'euros consacré à un projet de ce niveau est très économe en matière de dépenses publiques.

Benoît Lengaigne attire l'attention sur le projet de la Maison internationale des enseignants chercheurs de Lille « maison Michel », porté par le rectorat. Le démarrage des travaux a pris du retard ce qui induira une période de co-activité dès notre arrivée. Cette co-activité se traduira par un accès réduit à la cour ainsi à une réduction du nombre de places disponibles pour les vélos jusqu'au début du printemps. Or, compte tenu du mode de transport privilégié par les étudiants, il faut prévoir une capacité d'accueil de 350 vélos environ. Un travail avec la mairie de Lille et la Mel va rapidement être engagé pour obtenir des bornes à vélos supplémentaires dans la rue.

Par ailleurs, il fait état de sa rencontre avec le préfet sur les enjeux de sécurité liés notamment à la présence de la synagogue et du temple. Les enjeux sur ce point sont plus forts que dans les locaux actuels et le contexte national et international nous place en "vigilance renforcée" et implique d'améliorer le niveau de sécurité dans les établissements.

La contradiction pour une école ouverte sur l'extérieur est d'accueillir et de contrôler. Le recrutement d'un agent de gardiennage et d'accueil est en cours et sera logé sur place.

Point VIII : Programme de démocratisation (PEI)

- Bilan 2015/2016

Pierre Mathiot présente les résultats du programme de démocratisation PEI qui sont excellents puisque 36% des lycéens ayant suivi le programme PEI ont réussi l'un des concours d'entrée. Les résultats de la promotion 2015-2016 sont les meilleurs résultats obtenus par le dispositif. Depuis sa création en 2007, 262 lycéens motivés et de condition modeste issus du PEI ont intégré un Sciences Po. (32 élèves issus du dispositif PEI ont intégré Sciences Po Lille en première année ce 1^{er} septembre et 11 autres élèves, ayant également bénéficié du dispositif, ont fait leur entrée à Sciences Po Paris).

- Perspectives 2016/2017

Pour l'avenir, et en fonction du résultat de l'IDEX, il est envisageable d'externaliser ce dispositif en imaginant un portage par une structure différente de Sciences Po Lille. Aujourd'hui, le budget de PEI s'élève à environ 500 000 € et fait partie intégrante du budget global de Sciences Po Lille. Une partie de ce budget consiste en une avance de trésorerie auprès des autres Sciences Po du concours commun (PEI Terminale). Ainsi, quand les collectivités territoriales ne versent pas les subventions promises sur les exercices budgétaires au cours desquels la dépense doit avoir lieu, c'est bien souvent le budget de Sciences Po qui fait l'avance, ce qui devient très compliqué à gérer. Plus globalement, PEI augmente de façon artificielle le budget de l'école.

Point IX : Questions diverses et informations

Le conseil est présidé par Pierre Mathiot suite au départ de Louis Dreyfus.

- Proposition de modification du règlement de la commission de vie associative - ensemble des élus étudiants du CA (Up! Unis pour un projet - Paliens Engagés - Sud Solidaires Etudiant-e-s)

Pour les élus étudiants, l'ensemble des modifications proposées apparaissent nécessaires afin de pouvoir améliorer le travail de la Commission de la vie associative (CVA). Elles sont le moyen de pouvoir établir la plus complète transparence sur le travail qui y est réalisé, de mettre en place une véritable relation de confiance tout en ne remettant pas en cause la responsabilité qui fut attribuée aux élues et élus étudiants dans le domaine de l'attribution des subventions aux associations de Sciences Po Lille. La CVA est composée depuis 3 ans, de 9 élus étudiants et du directeur de Sciences Po Lille et avec voix consultative, le (la) responsable de la vie associative.

Yannis Makoudi explique que l'objectif est d'apporter plus de transparence en adressant par mail un procès-verbal détaillé après chaque CVA à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de procéder à sa publication sur le site de l'école pour l'ensemble des étudiants. Il est également proposé que les administrateurs (rices) enseignants (es) soient désormais membres permanents avec voix consultative de la CVA afin d'établir la relation de confiance qui doit exister entre les membres du Conseil d'administration et les membres de cette Commission.

Le directeur revient sur la proposition des étudiants de publication des procès-verbaux des CVA sur le site internet. Il précise que le site ne doit pas être un outil de communication de la vie interne de l'école et qu'il faudra attendre d'avoir un intranet.

Pierre Mathiot revient sur la composition actuelle de la CVA et assume la décision qu'il a prise à l'époque. Benoît Lengaigne précise qu'il n'a jamais été d'accord avec cette décision, mais a gardé un très mauvais souvenir du fonctionnement de cette commission quand elle était composée des élus étudiants et des élus enseignants.

Aymeric Potteau trouve que l'idée d'un budget participatif est excellente mais il est très sceptique sur le pouvoir conféré à tous les étudiants.

Le président résume la proposition qui consiste à inviter les élus enseignants avec voix consultative et revenir vers le CA pour validation des propositions. Il précise que cela reviendrait à faire marche arrière par rapport au fonctionnement.

Chantal Figueredo, en qualité de représentante du directeur dans les CVA, souligne le travail sérieux des étudiants. Cependant, elle pense qu'il serait contradictoire, avec la modification du fonctionnement du CA dont l'objectif est de traiter de la politique générale de l'établissement, de rediscuter les propositions d'attribution des subventions formulées par la commission. Elle propose donc la modification suivante de la composition : avec voix délibératives, les 9 élus étudiants, le directeur ou son représentant, un enseignant membre élu du CA et le (la) responsable de la vie étudiante et associative avec voix consultative. Elle indique que la commission composée de cette manière serait plus équilibrée.

Le président résume les propositions sur lesquelles il faut voter :

- 1 - L'idée du PV est bonne et reviendra à donner une grande transparence.
- 2 - La composition de la commission :

Avec voix délibératives - les 9 élus étudiants ; le directeur ou la directrice générale des services ; un élu enseignant. Aucun élu enseignant présent n'est immédiatement volontaire. Chantal Figueredo est chargée d'interroger Anne Bazin, Philippe Darriulat et Michel Lascombe qui ont quitté la séance.

Votants : 25 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 5

Ces dernières propositions sont approuvées à la majorité.

- Charte égalité Femmes/Hommes

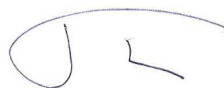
Anais Dudout se dit satisfaite de la prise de conscience de cette question et notamment de la tenue d'une conférence à l'initiative du directeur des études. Elle précise qu'une assemblée générale sur ce thème sera ouverte à tous, étudiants, enseignants et personnels administratifs, pour en discuter, à partir de décembre.

Benoît Lengaigne indique qu'un point complet sera proposé dans un point spécifique à l'ordre du jour d'un CA de cette année universitaire.

Cédric Passard rappelle que le règlement intérieur du CA voté le 29 février précise que les procès-verbaux des séances des conseils doivent être publiés sur le site internet. Le directeur lui dit que ce sera fait.

Clôture de la séance à 20h02

Louis Dreyfus



Président du Conseil d'administration

